

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR Accueil de Loisirs du GOLA

Ce règlement intérieur a été établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des loisirs et des vacances de qualité, et assurer le bon fonctionnement de la structure.

Toute famille utilisatrice du centre de loisirs doit avoir pris connaissance du présent règlement et en avoir accepté les termes.

# Le centre de loisirs est géré par l'association :

« GOLA »

Groupement des Œuvres Laïques d'Annonay Siret : 77622865200041 Domaine du Grand Mûrier 61 chemin du Grand Mûrier 07 100 ANNONAY

TEL: 04 75 67 60 01

Le centre de loisirs est déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). Ainsi, il répond aux exigences de la règlementation en vigueur (hygiène, sécurité, norme d'encadrement, activités...).

Le projet éducatif ainsi que les projets pédagogiques de chaque période sont consultables sur simple demande au centre de loisirs.

# LE PUBLIC

Le centre de loisirs du GOLA est un service ouvert à tous les **enfants** scolarisés en école maternelle (à partir de 3 ans), primaire et collège et aptes à la vie en collectivité.

# L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Elle comprend un directeur diplômé, un adjoint (si besoin), des animateurs titulaires du BAFA et des animateurs stagiaires, voire non diplômés.

Le taux d'encadrement respecte la réglementation en vigueur, imposé par la DDCSPP et peut varier suivant le nombre et selon les activités proposées aux enfants.



#### HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE

Le centre est ouvert tous les mercredis et pendant les vacances scolaires hors week-end et jours fériés. Inscription en **journée avec repas** et en journée **sans repas**.

La plage d'ouverture est : de **7h30 à 18h**.

Les créneaux d'accueil sont : de **7h30 à 9h00** – 11h30 à 12h00 de 13h30 à 14h 00 – **17h00 à 18h** 

Horaires sont susceptibles d'être modifiés selon les activités ou sorties spéciales. Le cas échéant l'équipe d'animation informe les familles.

ATTENTION: <u>Au-delà de 18h</u> et sans contact de votre part, votre enfant sera <u>conduit à la gendarmerie</u> d'Annonay, comme nous l'impose la règlementation.

# LES INSCRIPTIONS

Période DES MERCREDIS: au plus tard le vendredi soir pour le mercredi concerné (par téléphone, mail...)

Période **DES PETITES ET GRANDES VACANCES**: inscription possible 15 jours avant le début des vacances, voire début Juin pour les vacances d'été. Inscription **au minimum 5 jours ouvrés à l'avance**. Passé ce délai, l'équipe ne sera pas en mesure d'accueillir votre enfant.

#### ATTENTION:

- Seules les personnes inscrites sur la fiche sanitaire pourront récupérer les enfants au centre sur présentation d'une pièce d'identité.
- Pour être accueilli, l'enfant doit être propre.
- Aucun enfant ne peut être accueilli avant les heures d'ouverture du centre, ou après.
- Si l'un des deux parents n'est pas autorisé par décision de justice à venir chercher l'enfant, une copie de cette décision devra être fournie à l'inscription.

Pour les petites et grandes vacances d'été, pour nos séjours, Les inscriptions se font UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS :

Prise de rendez-vous en ligne via le lien suivant :

https://www.rdv360.com/association-gola1

ou par téléphone au 04 75 67 60 01

# Pièces à fournir pour l'inscription :

- Certificat de scolarité pour les enfants de 3 ans.
- Fiche sanitaire complétée et signée (voir le secrétariat).
- Photocopie des vaccins obligatoires ou carnet de santé.
- Numéro d'allocataire et quotient familial CAF.
- Justificatif nécessaire pour les bénéficiaires du RSA.
- Mode de règlement.



#### **FACTURATION - TARIFS**

Les inscriptions doivent être <u>réglées au moment de l'inscription</u>.

Nous acceptons les chèques, espèces, carte bleue et chèques vacances.

En cas d'annulation <u>de votre fait</u> : les <u>journées et suppléments</u> <u>d'activités</u> (stage, séjours, sorties... etc) <u>seront facturés</u> sauf :

- si information de l'absence **5 jours ouvrés** avant la date concernée ;
- si justification de l'absence par un certificat médical.

Si souscription d'une aide financière (bourse d'aides aux vacances, vacaf, etc.) les éventuels <u>suppléments d'activités</u>, l'adhésion/cotisations au GOLA, le forfait minimum selon le règlement du Conseil Départ., restent à la charge totale de la famille.

<u>En cas d'exclusion de votre enfant</u>, les sommes perçues par le GOLA ne seront pas remboursées.

En cas de non-paiement des sommes dues, l'association se réserve le droit d'exclure définitivement la famille de toutes les activités organisées par le GOLA.

Les tarifs en vigueur sont consultables sur le programme d'animation. Les aides de la CAF, du Conseil Départemental de l'Ardèche sont déduites du montant de la facture (sous réserve de documents remis au secrétariat à l'inscription).

Le solde des inscriptions est à régler au plus tard 4 jours avant le début de la période d'accueil de l'enfant.

#### **HYGIÈNE ET SÉCURITÉ**

# SANTÉ:

<u>Traitements</u>: Exceptionnellement, si l'état de santé d'un enfant lui permet d'être accueilli mais nécessite un traitement ponctuel, les médicaments seront <u>remis au responsable chaque jour dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation à l'intérieur et l'ordonnance du médecin au nom de l'enfant. Les noms et prénoms de l'enfant devront être inscrits sur la boîte.</u>

Les parents sont tenus d'informer le responsable de l'accueil de tout problème de santé survenant en cours d'année.

### Maladies contagieuses:

Le centre de loisirs <u>ne peut accueillir</u> les enfants souffrant de maladies contagieuses. Toute maladie infantile se déclarant chez un enfant ayant fréquenté le centre doit être signalé dans les plus brefs délais.

**En cas d'accident**, la procédure mise en œuvre par le personnel d'encadrement est la suivante:





- **Blessures mineures** : soins apportés par l'animateur en relation avec l'assistant sanitaire. Ce soin figurera sur le registre de l'infirmerie du centre qui sera visé par la direction

- **Accident mineur ou maladie** : les parents seront contactés en cas de maladie de l'enfant. Un accident mineur sera signalé par téléphone ou au plus tard au départ de l'enfant.

- **Accident grave** : appel des services de secours puis des parents grâce aux renseignements portés sur les fiches sanitaires.

#### **TRANSPORT**

Les enfants peuvent être transportés, en cas de sorties ou d'activités pratiquées à l'extérieur de la structure, avec nos véhicules ou avec un transporteur extérieur.

Pour les arrivées et départs <u>avec le BABUS</u>, <u>aucune modification</u> ne sera prise en compte <u>sans avis 3 jours à l'avance</u>.

<u>Pour les enfants de moins de 10 ans</u>, un accompagnateur devra être présent dans le bus.

#### LES REPAS:

Les repas sont commandés et livrés par la société de restauration LARCAD. Il est important de nous signaler tout régime alimentaire particulier sur la fiche sanitaire.

#### RÈGLES DE BONNE CONDUITE

Il est interdit de:

- Fumer dans les locaux et dans l'enceinte du parc ;
- Amener des boissons alcoolisées ;
- •Venir accompagné d'animaux dans l'enceinte du parc ;
- Venir **stationner aux abords** de la salle de jeu des enfants.

ATTENTION: en cas de problème de comportement ou autre (violence, insulte, non-respect des règles de vie...), la direction peut, en concertation avec l'équipe et le bureau de l'association, refuser ou exclure votre enfant.

#### **OBJETS PERSONNELS**

Pour le confort de votre enfant et l'organisation de l'accueil, l'équipe vous demande de bien vouloir <u>munir votre enfant d'un sac avec bouteille</u> <u>d'eau, K-Way ou casquette en fonction de la météo, sac de change pour les moins de 6 ans.</u>

Les téléphones portables, jeux et objets de valeurs sont interdits.

Au centre de loisirs, <u>le jeu est primordial</u>! Veillez donc à adapter la tenue et les chaussures de votre enfant aux activités



|            | 111                          |
|------------|------------------------------|
|            | . 0                          |
| G          | OLA                          |
| Groupement | des œuvres laïques d'Annonay |

| Je, soussigné(e):  |
|--|
| responsable de/des enfant(s):  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
| certifie <b>accepter les termes du règlement intérieur</b> du centre de loisirs du GOLA. |
| A Annonay, le  |
| Signature:   |

